

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR  
BEAUCE-NORD**

Le 6 octobre 2008, à 20:00 heure, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Madame la Conseillère Marise Poulin, Messieurs les Conseillers, Luc Plante, Michel Bolduc, Steve Plante, Jérôme Bélanger et Harold Bureau, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Roland Giguère, Maire.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire récite une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

172-2008

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Madame Marise Poulin,  
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

173-2008

**ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX**

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,  
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que les procès-verbaux de la séance régulière du 2 septembre 2008 et de la séance spéciale du 15 septembre 2008 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉ

174-2008

**DEMANDE DE MONSIEUR ANDRÉ VEILLEUX**

ATTENDU la demande de Monsieur André Veilleux pour avoir un luminaire dans le Rang 4 Sud.

Proposé par Madame Marise Poulin,  
Secondé par Monsieur Luc Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la demande pour la pose d'un luminaire dans le Rang 4 Sud soit refusée.

ADOPTÉ

175-2008

**DEMANDE DE FINANCEMENT - ARLAC**

ATTENDU la demande de l'Association des Riverains du Lac-aux-Cygnes pour avoir une contribution financière pour une assurance responsabilité civile.

Proposé par Monsieur Steve Plante,  
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor participera à la demande de l'Association des Riverains du Lac-aux-Cygnes

pour un montant de 125,00 \$ en guise de contribution financière pour une assurance responsabilité civile.

ADOPTÉ

176-2008

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CENTRE D'ÉCOUTE  
TÉLÉPHONIQUE ET DE PRÉVENTION DU SUICIDE  
BEAUCE-ETCHEMIN.**

ATTENDU la demande d'aide financière du Centre d'Écoute téléphonique et de Prévention du Suicide Beauce-Etchemin.

ATTENDU que le C.P.E.S. demande une aide financière de 0.10\$ per capita.

Proposé par Madame Marise Poulin,  
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal de Saint-Victor accorde au Centre d'Écoute téléphonique et de Prévention du Suicide Beauce-Etchemin la somme de 240,00 \$ en guise de participation financière.

ADOPTÉ

177-2008

**LES COMPTES**

Proposé par Monsieur Harold Bureau,  
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la liste des comptes soit approuvée et adoptée pour paiement :

Téléphone St-Victor	633,76 \$
Téléphone St-Victor	247,68 \$
GE Canada Équipement	936,86 \$
Gaz Métro	9,31 \$
Hydro-Québec	1 648,82 \$
Hydro-Québec	6 127,32 \$
Telus Mobilité	289,55 \$
GE Canada Équipement	68,85 \$
PitneyWords	249,61 \$
Boivin et Gauvin	392,81 \$
Exc. André Gosselin	20 553,85 \$
Alliance Coop	3 541,94 \$

DEBB		111,82	\$
Bureautique Guy Drouin		348,64	\$
Magasin Coop		387,89	\$
Produits Sanitech		45,55	\$
Biolab	2	400,29	\$
M.R.C. Robert-Cliche	18	506,55	\$
Pneus Beaucerons		649,47	\$
Poulin Excavations		857,85	\$
Armand Lapointe		186,94	\$
Garage Bizier		994,57	\$
Noel Rochette et Fils		636,16	\$
Groupe Conseil Roche	12	216,18	\$
Réal Huot		121,69	\$
Ferme Donald Vachon	19	234,40	\$
Atelier d'usinage LB		280,54	\$
Laboratoire Certified		217,79	\$
APPEL		331,50	\$
Exc. Pamphile Rodrigue		282,43	\$
Parent Doyon Rancourt		195,72	\$
Soudure Mobile		480,40	\$
Centre Laser du Parc		46,43	\$
Hebdo Régional	1	621,02	\$
Lou-tec	4	203,19	\$
CLD Robert-Cliche	2	000,00	\$
Fecteau et Frères		40,64	\$
Orizon Mobile		134,32	\$
Entreprise Gasden		202,50	\$
Paul-André Gagné		200,00	\$
Fond de l'information		15,00	\$
Entreprises Danplex		203,12	\$
Const. Paul-Eugène Turcotte	3	504,27	\$
Aqua Beauce		24,00	\$
Gravière M.J. Lessard		198,62	\$
Ferme Yvette et Benoit Prévost	8	966,79	\$
Mégantic Métal	1	502,19	\$
Traction St-Georges	2	543,22	\$
Linde		365,51	\$
LVM Technisol	2	122,05	\$
Sylvain Bilodeau		7,90	\$
Bar Chez Jessie		73,08	\$
Mini-Pelle Gilles Beaudoin		67,72	\$
Daniel Goudreau		248,33	\$
Auto Quirion		754,93	\$
Jet de Sable Michel Robert	1	995,08	\$
Marise Poulin		15,00	\$
Harold Bureau		15,00	\$
Jérôme Bélanger		15,00	\$

ADOPTÉ

178-2008

**OUVERTURE DES SOUMISSIONS- SEL À DÉGLAÇAGE**

Le secrétaire-trésorier procède à l'ouverture des soumissions pour le sel à déglacement.

Ont soumissionné :

	LIVRÉ
Sifto	86,86 \$
Mines Seleine	89,99 \$
Sel Warwic	90,87 \$

Après étude des soumissions :

Proposé par Monsieur Luc Plante,  
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accorder la soumission à Sifto Canada au prix de 86,86 \$ la tonne.

ADOPTÉ

179-2008

**ACHAT D'UNE CAMÉRA NUMÉRIQUE**

ATTENDU la demande des Pompiers de Saint-Victor pour avoir une caméra numérique.

Proposé par Monsieur Harold Bureau,  
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le Directeur Général, Monsieur Marc Bélanger, à faire l'achat d'une caméra numérique pour les Pompiers de Saint-Victor.

ADOPTÉ

180-2008

**ACCEPTATION SOUMISSION CAMION À VIDANGE**

ATTENDU l'ouverture des soumissions pour l'achat d'un camion avec benne pour la cueillette des ordures.

Ont soumissionné :

Groupe	Environnemental	Labrie :
266 726,33\$ (non conforme)		

Saniquip Inc.

268 275,66 \$

Après étude, le plus bas soumissionnaire conforme est Saniquip Inc.

Proposé par Monsieur Luc Plante,  
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil d'accepter la soumission de Saniquip Inc. au montant de 268 275,66 \$, taxes incluses, à la condition que notre règlement d'emprunt soit autorisé par le Ministère des Affaires Municipales.

ADOPTÉ

181-2008

**RÈGLEMENT NUMÉRO 70-2008**

Règlement numéro 70-2008 décrétant une dépense de 268 275,66 \$ et un emprunt de 268 275,66 \$ pour faire l'acquisition d'un camion avec benne pour la cueillette des ordures.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 15 septembre 2008.

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**Article 1**

Le Conseil est autorisé à faire l'acquisition d'un camion avec benne pour la cueillette des ordures selon le cahier des charges, en date du 6 octobre 2008 lequel fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2**

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 268 275,66 \$ pour les fins du présent règlement.

**Article 3**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 268 275,66 \$ sur une période de 15 ans.

**Article 4**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de

l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### **Article 5**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### **Article 6**

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

#### **Article 7**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

LE MAIRE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ROLAND GIGUÈRE

MARC BÉLANGER

182-2008

#### **RÉSOLUTION D'ADOPTION DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 70-2008**

Proposé par Monsieur Luc Plante,  
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le règlement d'emprunt numéro 70-2008 intitulé règlement pour l'achat d'un camion avec benne pour la cueillette des ordures et un emprunt de 268 275,66 \$.

ADOPTÉ

183-2008

**AVIS DE MOTION - FERMETURE DE CHEMINS**

La Conseillère, Madame Marise Poulin, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une séance subséquente aux fins de dispenser la Municipalité de Saint-Victor d'ouvrir et d'entretenir trois (3) chemins conduisant seulement à des propriétés inhabitées entre le 15 décembre 2008 et le 1<sup>e</sup> avril 2009, soit la partie du Rang 4 Sud, une partie de la Route Groleau allant au pont de la rivière Gosselin de Sacré-Coeur-de-Jésus ainsi qu'une partie du Rang 5 Nord, entre la sucrerie de Monsieur Daniel et Madame Fleur-Ange Jolicoeur du cadastre de la Paroisse de Saint-Victor-de-Tring.

ADOPTÉ

184-2008

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT CONCERNANT LES GRAVIÈRES ET SABLIERES**

La Conseillère, Madame Marise Poulin, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une séance subséquente concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

ADOPTÉ

185-2008

**DEMANDE C.P.T.A.Q. - JEAN-FRANÇOIS GIGUÈRE ET RHEINA FLUET**

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance de la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par Monsieur Jean-François Giguère et Madame Rheina Fluet afin d'obtenir l'autorisation d'acquérir et d'utiliser à des fins autres que l'agriculture une partie du lot 184, au cadastre de la paroisse de St-Victor-de-Tring, dans la Municipalité de Saint-Victor.

CONSIDÉRANT que la présente requête vise à régulariser l'occupation résidentielle des



lieux ainsi que les titres de propriété des parties mises en cause.

CONSIDÉRANT les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

- a) Les parcelles visées sont, soit déjà occupées par des usages résidentiels accessoires (spa, haie de cèdres et gazebo), soit utilisées comme chemin d'accès ou sous couvert forestier ;
- b) Les terrains visés représentent un faible potentiel agricole compte tenu des contraintes présentes ;
- c) Il n'existe pas d'activités agricoles à proximité du site visé ;
- d) La demande n'aurait pas pour effet d'occasionner de contraintes environnementales aux établissements de production animale puisqu'il n'en existe pas à proximité des lieux visés. D'ailleurs, aucune nouvelle construction résidentielle n'accompagne la présente demande d'autorisation ;
- e) La demande s'inscrit à l'intérieur d'un milieu agroforestier mixte caractérisé par la présence de résidences de commerces et d'un vaste secteur de villégiature présent autour du Lac Fortin.
- f) Le critère de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ne s'applique pas au présent dossier ;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux.

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,  
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil appuie la demande de Monsieur Jean-François Giguère et Madame Rheina Fluet et achemine le dossier à la Commission de protection du territoire et activité agricoles du Québec.

ADOPTÉ

186-2008

**RÉPARATION DE BORNE FONTAINE**

Proposé par Monsieur Harold Bureau,  
Secondé par Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal autorise le Directeur Général, Monsieur Marc Bélanger, à prendre les procédures nécessaires pour faire réparer les quatre (4) bornes fontaines brisées. Selon l'évaluation de la compagnie Stelem le coût de ces bornes fontaines pour la réparation serait d'environ de 5 000,00 \$. Cette dépense n'était pas prévue au budget 2008.

ADOPTÉ

187-2008

**AUTORISATION POUR SIGNATURE - PHASE II**

Proposé par Monsieur Steve Plante,  
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater le Directeur Général, Monsieur Marc Bélanger, à signer tous les documents nécessaires pour faire la phase II concernant la réalisation d'une caractérisation environnementale pour la vente du garage municipal situé au 185 Rue Commerciale à Saint-Victor.

ADOPTÉ

188-2008

**AUTORISATION - VENTE GARAGE MUNICIPAL (VILLAGE)**

Proposé par Monsieur Steve Plante,  
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le Maire, Monsieur Roland Giguère, et le Directeur Général, Monsieur Marc Bélanger, à signer tous les documents nécessaires pour la vente du garage municipal, situé au 185 Rue Commerciale à Saint-Victor, à Monsieur Gilles Lacasse.

ADOPTÉ

189-2008

**LOCATION DU GARAGE MUNICIPAL (VILLAGE) À MONSIEUR GILLES LACASSE**

Proposé par Madame Marise Poulin,  
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de louer le garage municipal (village), situé au 185 rue Commerciale à Saint-Victor. Copie de l'entente sera annexée à la dite résolution.

ADOPTÉ

190-2008

**ACHAT D'IMMOBILISATION - POUTRELLES TRUSS-M INC.**

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,  
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de renouveler notre intention, à la compagnie Poutrelles Truss-M inc., d'acquérir tous les terrains et bâtisses, sises au 176 rue Principale à Saint-Victor, aux mêmes conditions énumérées dans notre offre d'achat envoyée auparavant. La compagnie Poutrelles Truss-M inc s'engage à rester locataire des lieux pour une période d'environ deux (2) ans et de se relocaliser à Saint-Victor après que cette entente aura pris fin.

ADOPTÉ

191-2008

**MANDAT À LA FIRME ROCHE**

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,  
Secondé par Madame Marise Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater la Firme Roche, représentée par Monsieur Denis Fortin, de faire une étude pour rendre les égouts dans le Rang 3 Sud jusqu'au numéro civique 381 Rang 3 Sud et sur la route 108 jusqu'au Rang 1 (quatre chemins).

ADOPTÉ

192-2008

**DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC**

Proposé par Madame Marise Poulin,  
Secondé par Monsieur Luc Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de demander à Hydro-Québec de bien vouloir venir effectuer les travaux nécessaires pour que la Municipalité de Saint-Victor puisse faire le branchement d'un panneau de signalisation, comme décrit par le représentant d'Hydro-Québec.

ADOPTÉ

193-2008

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par Monsieur Luc Plante,  
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la séance soit levée.

ADOPTÉ

**LE MAIRE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**ROLAND GIGUÈRE**

**MARC BÉLANGER**